



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent treizième session
Genève, 19-24 janvier 2004

EB113/1(annoté)
20 novembre 2003

Ordre du jour provisoire (annoté)

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

2. Rapport du Directeur général

- Discussion de questions soulevées

3. Questions techniques et sanitaires

3.1 Révision du Règlement sanitaire international

Conformément à la résolution WHA56.28, le document décrit les progrès de la révision du Règlement sanitaire international. Il soumet au Conseil pour approbation la méthode qu'il est proposé d'adopter pour l'établissement du projet de Règlement et les modalités d'organisation d'un groupe de travail intergouvernemental chargé de le mettre au point sous forme définitive en novembre 2004.

3.2 VIH/SIDA

Pour donner suite à la résolution WHA56.30, le document informe le Conseil des éléments de la stratégie mondiale « 3 millions de personnes traitées d'ici 2005 », y compris la création d'équipes d'intervention d'urgence dans les pays, et contient également des informations sur plusieurs initiatives nouvelles visant à renforcer et à soutenir l'action du secteur de la santé.

3.3 *Transféré section 8, point 8.10*

3.4 Lutte contre l'ulcère de Buruli (infection à *Mycobacterium ulcerans*)

A la demande d'un Etat Membre, le document passe en revue les connaissances actuelles concernant l'ulcère de Buruli, dû à *Mycobacterium ulcerans*, maladie infectieuse qui demeure mal comprise et mal maîtrisée, et décrit la stratégie de lutte recommandée par l'OMS.

3.5 *Lors de la consultation entre le Directeur général et les membres du Bureau,¹ menée en application de l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil, il a été décidé de renvoyer à la cent quatorzième session du Conseil un point intitulé Lutte contre le cancer, demandé par un Etat Membre.*

3.6 Promotion de la santé et modes de vie sains

Ce point a été renvoyé par le Conseil à sa cent onzième session et le champ en a été élargi à la demande d'un Etat Membre. Le rapport présente une approche – fondée sur des données factuelles et sur le cadre de vie – de la promotion de la santé et la nécessité qu'il y a à renforcer les capacités aux niveaux local et national de façon à planifier et à mettre en oeuvre une action de promotion de modes de vie sains complète, sexospécifique et adaptée au plan culturel.

3.7 Prévention intégrée des maladies non transmissibles

En application de la résolution WHA55.23, le rapport contient des informations sur les progrès accomplis en matière de prévention intégrée des maladies non transmissibles, notamment avec la création du Forum mondial de lutte contre les maladies non transmissibles et des réseaux régionaux, l'application de mesures de prévention et le développement des activités de renforcement des capacités.

Toujours en application de la résolution WHA55.23, un projet de stratégie mondiale sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé, établi dans le cadre de la stratégie OMS de lutte contre les maladies non transmissibles, est soumis au Conseil pour examen. Le document de couverture décrit le processus de consultation des Etats Membres et autres partenaires pour l'élaboration de la stratégie et contient un projet de résolution.

3.8 *Lors de la consultation entre le Directeur général et les membres du Bureau,¹ menée en application de l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil, il a été décidé de renvoyer à la cent quatorzième session du Conseil un point intitulé Incapacité, traitement et réadaptation compris, demandé par un Etat Membre.*

3.9 Sécurité routière et santé

A la demande de deux Etats Membres, le document examine le problème des accidents de la route et suggère une approche multisectorielle de la prévention, soulignant la contribution de la santé publique à l'amélioration de la sécurité routière.

3.10 La santé de la famille dans le contexte du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille

A la demande d'un Etat Membre, le document passe en revue les différentes approches actuellement appliquées par l'OMS dans le domaine de la santé de la famille, y compris la participation active des familles et des communautés à la promotion et à la protection de leur propre santé, les principes contenus dans la stratégie pour la santé et le développement de l'enfant et de l'adolescent, l'accent mis sur la santé génésique et la promotion de l'équité entre les sexes en matière de soins de santé.

¹ 12 novembre 2003.

3.11 Santé génésique

A la demande de plusieurs Etats Membres et conformément à la résolution WHA55.19, le rapport présente la stratégie visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé génésique. Soulignant les cinq aspects clés de la santé sexuelle et génésique, il s'attarde sur les points sur lesquels il est demandé aux pays d'agir et sur le soutien spécifique que peut apporter l'OMS.

3.12 Qualité et innocuité des médicaments, produits sanguins compris

A la demande d'un Etat Membre, le document décrit la situation de la réglementation dans les Etats Membres s'agissant de l'assurance de la qualité et de l'innocuité des médicaments, produits sanguins compris. Il insiste sur la nécessité de s'attaquer au problème des médicaments de contrefaçon ou ne répondant pas aux normes au moyen de nouvelles initiatives de santé publique.

- La stratégie pharmaceutique de l'OMS

A la demande d'un Etat Membre, le document fournit des informations sur la révision de la stratégie pharmaceutique de l'OMS pour la période 2004-2007 compte tenu du nouvel environnement socio-économique et du processus de mondialisation, et dans le contexte des systèmes de santé nationaux.

3.13 Les systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires

A la demande de plusieurs Etats Membres, le rapport examine les systèmes de santé, en se concentrant sur les services de première ligne comme étant l'élément clé pour améliorer les résultats. Il passe en revue les progrès accomplis et les enseignements tirés de la mise en oeuvre des principes des soins de santé primaires, l'idée étant d'améliorer la précision et la fiabilité des indicateurs élaborés pour surveiller la performance des systèmes de santé.

En application de la résolution WHA56.6, un document distinct rend compte des conclusions de la réunion technique mondiale (Madrid, octobre 2003) convoquée pour proposer des orientations stratégiques futures pour les soins de santé primaires.

3.14 *Lors de la consultation entre le Directeur général et les membres du Bureau,¹ menée en application de l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil, il a été décidé de renvoyer à la cent quatorzième session du Conseil un point intitulé Le recrutement des agents de santé de pays en développement, demandé par un Etat Membre.*

3.15 L'influence de la pauvreté sur la santé

A la demande d'un Etat Membre, le document souligne la relation entre pauvreté et santé, en se fondant sur la contribution apportée par l'OMS au débat, et examine des questions telles que le rôle des soins de santé primaires et leur efficacité pour répondre aux besoins de santé des pauvres.

3.16 Génomique et santé mondiale : rapport du Comité consultatif de la Recherche en Santé

L'examen de ce point avait été renvoyé par le Conseil à sa cent douzième session. Le document récapitule les principaux points contenus dans le rapport du CCRS et ses recommandations sur la façon de répondre aux différentes préoccupations suscitées par les progrès de la génomique.

¹ 12 novembre 2003.

3.17 Transplantation d'organes et de tissus humains

A la demande de plusieurs Etats Membres, le document rend compte du processus de consultation d'experts sur l'éthique des transplantations d'organes, de tissus et de cellules, l'accès à ceux-ci et leur innocuité. Il décrit les points actuels de consensus et propose un plan pour la collecte et l'analyse des données et la formulation de recommandations.

4. Questions relatives au programme et au budget

4.1 *Lors de la consultation entre le Directeur général et les membres du Bureau,¹ menée en application de l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil, il a été décidé de renvoyer à la cent quatorzième session du Conseil un point intitulé Réunion des Parties intéressées, 2003.*

4.2 Budget programme 2004-2005 : rapport de situation

Depuis que le Directeur général a pris ses fonctions en juillet 2003, il a examiné le budget programme pour 2004-2005 adopté par l'Assemblée de la Santé. Cet examen, qui portait sur tous les niveaux de l'Organisation, prend en considération sa décision de renforcer l'action de l'OMS dans les pays. Le document expose les résultats de cet examen et est soumis pour information.

4.3 Crédits alloués aux Régions au titre du budget ordinaire

La résolution WHA51.31 demande une évaluation du modèle actuel d'établissement des allocations au titre du budget ordinaire aux niveaux régional et des pays pour faire en sorte de répondre de façon adéquate aux besoins sanitaires et de garantir une allocation équitable des ressources de l'OMS. Le document contient donc des informations sur la mise en oeuvre de la résolution, indiquant l'évolution financière de son application, et tient compte des observations exprimées lors des sessions des comités régionaux en 2003.

5. Questions financières

5.1 Etat du recouvrement des contributions

Le rapport indique l'état du recouvrement des contributions au budget effectif de l'Organisation pour l'année en cours des Etats Membres et Membres associés. Il contient également une mise à jour concernant la situation des Etats Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure pouvant donner lieu à la suspension de leur droit de vote à l'Assemblée de la Santé. Le rapport est examiné par le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances avant d'être présenté au Conseil.

5.2 Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière [s'il y a lieu]

¹ 12 novembre 2003.

6. Questions relatives au personnel

6.1 Ressources humaines

- Rapport annuel

Le premier bilan au 30 septembre 2003 de la dotation de personnel de l'Organisation fournit des données, entre autres, sur la répartition du personnel par sexe, la représentation géographique, le profil selon l'âge, l'âge du départ à la retraite et la nature des engagements. Le rapport annuel sur la situation au 31 décembre 2003 sera soumis à la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

- Stratégie de recrutement intégrant la parité entre les sexes et l'équilibre géographique

En application des résolutions WHA56.17 et WHA56.35, le rapport décrit le plan d'action élaboré pour atteindre les cibles fixées par l'Assemblée de la Santé pour le recrutement de femmes et de ressortissants de pays en développement.

- Rapport de la Commission de la Fonction publique internationale

Le rapport annuel de la Commission de la Fonction publique internationale est soumis au Conseil pour information conformément à l'article 17 du statut de la Commission. Il porte principalement sur l'examen du système des rémunérations et des prestations.

- Amendements au Règlement du Personnel

Les amendements au Règlement du Personnel apportés par le Directeur général (le cas échéant) sont soumis pour confirmation par le Conseil conformément à l'article 12.2 du Statut du Personnel.

6.2 Déclaration du représentant des Associations du Personnel de l'OMS

7. Autres questions administratives

7.1 Nomination du Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est

Le document présente au Conseil la proposition du Comité régional pour la nomination du Directeur régional.

7.2 Nomination du Directeur régional pour le Pacifique occidental

Le document présente au Conseil la proposition du Comité régional pour la nomination du Directeur régional.

7.3 Rapports des Comités et de la Commission du Conseil exécutif, et distinctions

Le Conseil sera saisi, à l'ouverture de sa session, des rapports de la dixième réunion du Comité de Développement du Programme, de la vingtième réunion du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et de la neuvième réunion de la Commission de Vérification des Comptes, qui se tiendront pendant la semaine précédant la session.

Au cours de la session, le Conseil sera saisi du rapport du Comité permanent des Organisations non gouvernementales, qui contient notamment les recommandations de celui-ci relatives aux demandes d'admission d'ONG aux relations officielles avec l'OMS et l'examen de la collaboration entre l'OMS et le tiers des ONG en relations officielles pendant la période 2001-2003.

Il sera également saisi d'un document à distribution restreinte contenant les biographies succinctes des lauréats des prix de la Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille, de la Fondation Sasakawa pour la Santé, de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé et de la Fondation Dr A. T. Shousha qui seront attribués en 2004.

7.4 Politique applicable aux relations avec les organisations non gouvernementales

En application de la décision WHA56(10), la politique applicable aux relations avec les organisations non gouvernementales est soumise au Conseil pour examen. Elle définit notamment les objectifs et les principes qui régissent la collaboration avec les organisations non gouvernementales, les critères d'accréditation et le rôle du Conseil, qui décide de la suite à donner aux demandes et des privilèges conférés à une organisation accréditée.

7.5 Rapports du Corps commun d'inspection

- Rapports récents

Conformément à la nouvelle modalité pour le suivi des rapports du Corps commun d'inspection, le document présente au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission de Vérification des Comptes, les rapports publiés en 2002 et 2003. Il résume sous forme de tableaux les recommandations du CCI contenues dans les rapports qu'il considère comme intéressant l'OMS et les commentaires du Secrétariat sur celles-ci.

- Mise en oeuvre de recommandations antérieures

Conformément aux nouvelles dispositions convenues entre le Corps commun d'inspection et l'OMS, à savoir la présentation sous forme de tableaux de suivi des progrès accomplis en matière d'exécution, le document contient davantage de détails sur les mesures prises par le Secrétariat concernant les recommandations du CCI contenues dans des rapports antérieurs intéressant l'OMS.

7.6 Questions relatives aux organes directeurs

- Retraite des membres du Conseil exécutif : rapport du Président

Le Président du Conseil fera rapport sur la retraite des membres du Conseil qui s'est tenue à Accra les 19 et 20 novembre 2003.

- Sessions des organes directeurs : dates et durée

En application de la résolution EB112.R1, le document passe en revue l'historique de la question et propose différentes options pour modifier la date et la durée des sessions du Conseil et de ses Comités et Commission (Comité de Développement du Programme, Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et Commission de Vérification des Comptes).

- Conseil exécutif : système des commissions

En application de la résolution EB112.R1, la note retrace l'historique et définit le mandat des comités permanents du Conseil, y compris le Comité permanent des Organisations non gouvernementales, les comités et les groupes de sélection des fondations, ainsi que le Comité de Coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la Santé.

- Ordre du jour provisoire de la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé et date et lieu de la cent quatorzième session du Conseil exécutif

Le document inclut également l'emploi du temps quotidien provisoire de la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

7.7 Distinctions : création de nouvelles fondations décernant des prix

En application de la décision EB111(13), les statuts du Prix de l'Etat du Koweït pour la recherche en promotion de la santé sont soumis au Conseil pour approbation. Conformément à la recommandation contenue dans la résolution EM/RC50/R.13, le Conseil est invité à envisager la création d'une fondation du Prix de l'Etat du Koweït pour la lutte contre le cancer, les maladies cardio-vasculaires et le diabète dans la Région de la Méditerranée orientale.

8. Questions soumises pour information

8.1 Comités d'experts et groupes d'étude

En application de l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumet au Conseil pour examen son rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude, y compris un résumé des recommandations contenues dans les rapports des comités d'experts, ainsi que ses observations sur leur intérêt du point de vue des politiques de santé publique et leurs répercussions pour les programmes de l'Organisation.

En application de l'article 2.2 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, l'additif informe le Conseil sur la création ou la suppression de tableaux d'experts et leur composition en décembre 2003, et énumère les réunions de comités d'experts qui ont eu lieu pendant l'année.

8.2 Réduction de la mortalité par rougeole dans le monde

Pour donner suite à la résolution WHA56.20, le document rend compte des progrès accomplis en vue de réduire la mortalité par rougeole, progrès examinés lors d'une réunion mondiale conjointe OMS/UNICEF (Le Cap, Afrique du Sud, octobre 2003). Les représentants des pays qui totalisent plus de 95 % des décès par rougeole sont parvenus à un consensus et ont adopté la Déclaration du Cap sur la réduction durable de la mortalité par rougeole.

8.3 Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)

Conformément à la résolution WHA56.29, le document passe en revue les connaissances acquises au cours de la flambée de SRAS, examine son importance du point de vue de l'économie, de la société et de la santé publique et évalue l'impact des mesures de lutte. Il explique brièvement le rôle des recommandations aux voyageurs et leur justification épidémiologique, et formule des recommandations concernant les mesures à prendre après l'épidémie et les interventions rapides et efficaces à mettre en place.

8.4 Eradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique

En application de la résolution WHA55.15, le document rend compte de la cinquième réunion du Comité consultatif OMS de la Recherche sur le Virus variolique (Genève, novembre 2003) qui a examiné les progrès de la recherche utilisant du virus variolique vivant menée depuis sa précédente réunion.

8.5 Eradication de la poliomyélite

Le rapport de situation porte sur les progrès accomplis pour endiguer la maladie et donne un aperçu du nouveau plan stratégique 2004-2008. Il expose les facteurs critiques pour interrompre la transmission du virus dans les zones d'endémie restantes, leur justification et les problèmes posés par l'arrêt de la vaccination buccale par le poliovirus après certification de l'éradication, ainsi que les répercussions du déficit de financement qui persiste.

8.6 Qualité des soins : sécurité des patients

En application de la résolution WHA55.18, le document passe en revue les activités relatives à la sécurité des patients entreprises à l'échelle de l'Organisation. Il porte sur trois domaines principaux : les facteurs systémiques, l'innocuité des produits et la sécurité des services. Les activités portent sur une action concertée au niveau des pays, avec notamment la création d'une alliance mondiale pour la sécurité des patients.

8.7 La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant et progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel

Conformément à la résolution WHA33.32 et à l'article 11.7 du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, le document informe le Conseil sur la charge mondiale actuelle représentée par la malnutrition chez le nourrisson et le jeune enfant et sur les progrès accomplis en matière de protection, de promotion et d'encouragement d'une alimentation appropriée du nourrisson et du jeune enfant, et la mise en oeuvre du Code international.

8.8 Forum de haut niveau sur les OMD liés à la santé, à la nutrition et à la population

A la demande d'un Etat Membre, le document fournit des informations sur la création d'un nouveau forum de haut niveau destiné à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, à la nutrition et à la population. Le forum sera animé par l'OMS et la Banque mondiale.

8.9 Droits de propriété intellectuelle, innovation et santé publique : mandat du groupe d'examen

A la demande d'un Etat Membre et conformément à la résolution WHA56.27, le document définit le mandat d'un organe limité dans le temps chargé d'analyser la problématique droits de propriété intellectuelle, innovation et santé publique.

8.10 Lutte contre la trypanosomiase humaine africaine

Pour donner suite à la résolution WHA56.7, le document rend compte des progrès accomplis par l'OMS et d'autres partenaires, secteur privé compris, pour améliorer la surveillance de la trypanosomiase humaine africaine et la lutte contre celle-ci et mobiliser des ressources à cette fin. Il décrit également les activités entreprises récemment dans le cadre de la campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase et leur contribution aux buts de l'OMS.

9. Clôture de la session

= = =